

# CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

# COMITÉ DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

Distr. GÉNÉRALE

CFA(XL)/2 Rev.1 31 octobre 2025

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

QUARANTIÈME SESSION Du 27 au 31 octobre 2025 Panama (Panama)

# BUDGET ADMINISTRATIF APPROUVÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2026-2027

	N° de page
Tableau 1 - Budget administratif approuvé pour l'exercice biennal 2026-2027  Dépenses administratives de base	1
Tableau 2 - Budget administratif approuvé pour l'exercice biennal 2026-2027  Dépenses opérationnelles essentielles	3
Récapitulatif des recettes et dépenses estimatives de l'exercice 2026	4
Récapitulatif des recettes et dépenses estimatives de l'exercice 2027	5
Notes explicatives	6
Annexe I - Effectifs – 2026-2027	15
Annexe II - Quotes-parts de contribution des membres approuvées pour 2026-2027	16

# Tableau 1 Budget administratif approuvé pour l'exercice biennal 2026-2027 Partie A. DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE BASE

(en dollars des États-Unis)

[Calculs effectués d'après les barèmes et taux en vigueur en juillet 2025] [Taux de change de l'ONU: 1,00 \$EU = 144,24 JPY]

Rubrique		2025	2026	2027
budgétaire	Description	Budget approuvé	Total estimatif	Total estimatif
A. TRAIT	EMENTS ET PRESTATIONS			
A1.	Traitements	2 303 660	2 398 834	2 422 822
A2.	Remboursement de l'impôt (non inclus dans total)	237 668 (a)	158 600 (a)	165 074 (a)
A3.	Ajustement de poste	709 921	803 082	811 113
A4.	Allocation logement	2 041	1 965	1 965
A5.	Indemnités frais d'études (dont voyages éducatifs)	117 296	109 158	109 158
A6.	Indemnités pour charge de famille	144 458	156 001	157 561
A7.	Congé dans les foyers	134 653	61 581	40 313
A8.	Prime de connaissances linguistiques	0	0	0
A9.	Heures supplémentaires	25 811	25 811	10 673
A10.	Prime de mobilité et de sujétion	11 340	8 501	8 501
A11.	Indemnités de cessation de service	196 159	178 499	178 499
A12.	Frais de déménagement	55 500	70 995	70 995
A13.	Voyages de rapatriement/recrutement	168 000	72 346	72 346
	Total rubrique:	3 868 839	3 886 773	3 883 946
B. FRAIS	D'INSTALLATION			
B1.	Prime d'affectation	62 000	34 885	34 885
B2.	Indemnité forfaitaire	67 250	16 758	16 758
	Total rubrique:	129 250	51 643	51 643
C VOYA	GES AUTORISÉS			
C1.	Transports/billets	166 085	154 402	154 402
C2.	Per diem & Frais de déplacement	84 905	81 905	81 905
	Total rubrique:	250 990	236 307	236 307
רו צברווו	RITÉ SOCIALE			
D. 3LC01	Fonds de prévoyance	658 906	719 195	722 791
D2.	Assurance accident/santé	151 884	122 289	122 900
D3.	Régime national japonais	165 888	142 627	143 340
	Total rubrique:	976 678	984 111	989 031
E ACTIV	'ITÉS SPÉCIALES			
E. ACTIV	Consultants	99 516	96 940	96 940
E2.	Ateliers et réunions	50 088	90 362	90 362
E3.	Autres activités (Conseiller juridique)	11 143	11 060	11 060
25.	Total rubrique:	160 747	198 362	198 362
E TD / '-	·			
	EMENT DE DONNÉES	47.004	70 200	70.200
F1. F2.	Logiciels et entretien technique Réseaux, matériels et fournitures	47 004 71 262	70 390 93 838	70 390 93 838
F3.	Formations et développement du personnel	5 300	5 140	5 140
15.	Total rubrique:	123 566	169 368	169 368
	i ota i ubilique.	123 300	103 300	103 300

<sup>(</sup>a) Payable par le Japon (non compris dans les totaux estimatifs) et appliqué uniquement aux membres du personnel ressortissants japonais ou résidents permanents au Japon. Le montant estimatif prend en compte le solde reporté des exercices précédents.

Rubrique	2 11	2025	2026	2027
budgétaire	Description	Budget approuvé	Total estimatif	Total estimatif
G. AUTRI	ES COÛTS			
G1.	Communications	27 791	22 822	22 822
G2.	Publications	24 254	21 606	21 606
G3.	Transport	54 163	52 355	52 355
G4.	Bibliothèque	11 413	10 138	10 138
G5.	Fournitures	24 432	23 637	23 637
G6.	Hospitalité	50 685	49 330	49 330
G7.	Frais bancaires	20 794	20 378	20 378
G8.	Audit	148 793	144 417	144 417
G9.	Divers	6 405	6 404	6 404
	Total rubrique:	368 730	351 087	351 087
H. RÉUN	IONS DU CONSEIL			
H1.	Frais non pris en charge par le pays hôte	25 479	24 534	24 534
H2.	Session du Conseil hors du Japon	200 000 (b)	200 000 (b)	200 000 (b)
	Total rubrique:	225 479	224 534	224 534
I. FRAIS	PRIS EN CHARGE PAR LE JAPON (non inclus dans total)			
11.	Bureau, équipement, utilités	452 461	429 515 (c)	446 847 (c)
12.	Réunions du Conseil	0	398 225 (c)	0 (d)
13.	Déplacement initial	0	0 (c)	0 (c)
14.	Frais de déménagement	0	0_ (c)	0 (c)
15.	Personnel auxiliaire	80 783	74 232 (c)	74 232 (c)
	Total rubrique:	533 244	901 972 (c)	521 079 (c,d)
J. IMPR	ÉVUS/RÉSERVE SPÉCIALE	-		
	Total rubrique:	-		
K. AFFEC	TATION DE LA RÉSERVE DE FONDS DE ROULEMENT	0	0	0
	TOTAL GÉNÉRAL:	6 104 278	6 102 185	6 104 278

<sup>(</sup>b) Le Conseil, par sa décision 7(XLVI), a décidé que "les coûts de l'organisation d'une session du Conseil hors le siège, pris en charge par le budget administratif, quelle que soit la période biennale, seront étalés à part égale dans les budgets des deux années de ladite période, et que leur total serait plafonné à 400 000 \$EU". La somme de 200 000 \$EU (50%) inscrit au budget de 2026 sera virée afin d'être affectée en 2027 à la couverture des dépenses relatives à la session du Conseil qui, cette année-là, doit se tenir hors du Japon.

<sup>(</sup>c) Versé directement ou remboursable par le Japon sur la base des dépenses réelles (non inclus dans le total des estimations). Les chiffres correspondent à des estimations reposant sur les dépenses réelles d'années précédentes.

<sup>(</sup>d) Session du Conseil devant se tenir hors du Japon et coûts non remboursés par le Japon (non inclus dans le total des estimations).

# Tableau 2 Budget administratif approuvé pour l'exercice biennal 2026-2027 Partie B. DÉPENSES OPÉRATIONNELLES ESSENTIELLES

(en dollars des États-Unis)

[Calculs basés d'après les barèmes et taux en vigueur en juillet 2025] [Taux de change de l'ONU: 1,00 \$EU = 144,24 JPY]

Rubrique		2025	2026	2027
budgétaire	Description	Budget approuvé	Total estimatif	Total estimatif
O. COMN	MUNICATION ET SENSIBILISATION			
01.	Publications	195 000	195 000	195 000
02.	Sensibilisation (conférences, rencontres collatérales, stands)	200 000	250 000	250 000
03.	Site web de l'OIBT	85 000	85 000	85 000
	Total rubrique:	480 000	530 000	530 000
P. RÉUNI	IONS D'EXPERTS PAR LE CONSEIL			
P1.	Réunions et ateliers d'experts	110 000	60 000	60 000
P2.	Autres réunions décidées par le Conseil	0	0	0
	Total rubrique:	110 000	60 000	60 000
Q. TRAVA	AUX DE POLITIQUE (article 24)			
Q1.	Plan d'action	(e)	(e)	(e)
Q2.	Lignes directrices, manuels, études, etc.	(e)	(e)	(e)
	Total rubrique:	(e)	(e)	(e)
R. STATIS	STIQUES, ÉTUDES & INFORMATION			
R1.	Service d'information sur le marché (MIS)	250 000	250 000	250 000
R2.	Discussion sur le marché	50 000	50 000	50 000
R3.	Études de marché pertinentes	0	0	0
R4.	Travaux statistiques	20 000	20 000	20 000
	Total rubrique:	320 000	320 000	320 000
S. RAPPO	DRT ANNUEL & REVUE BIENNALE			
S1.	Rapport annuel	30 000	30 000	30 000
S2.	Revue biennale	60 000	60 000	60 000
S3.	Promotion d'échanges de vues	0	0	0
	Total rubrique:	90 000	90 000	90 000
	TOTAL GÉNÉRAL:	1 000 000	1 000 000	1 000 000
TOTAL GÉNÉ	ÉRAL BUDGET ADMINISTRATIF:	7 104 278	7 102 185	7 104 278

<sup>(</sup>e) Le nouveau Plan d'action stratégique de l'OIBT et autres lignes directrices et manuels sont généralement produits à des intervalles de quelques années. Afin d'éviter toute augmentation inopinée du budget de certains exercices nécessitant des dépenses au titre de cette ligne budgétaire, des sources de financement autres, pouvant notamment provenir de contributions volontaires ou de la Réserve de fonds de roulement, sont mobilisées au moment où le Conseil prend la décision de les produire.

# Récapitulatif des recettes et dépenses estimatives de l'exercice 2026 (en dollars des États-Unis)

# A. DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE BASE

1	Dépenses estimatives de l'exercice 2026 (voir pages 3-4)	\$6 102 185,00
2	Plus abattements membres pour versement à échéance contributions en 2024-2025 (50%) */	\$120 974,00
3	Moins (mobilisation partielle) d'intérêts bancaires constitués en 2025	(\$1,00)
	Quotes-parts de contribution des membres pour 2026 (a) Membres producteurs (50%) (b) Membres consommateurs (50%)	\$6 223 158,00 \$3 111 579,00 \$3 111 579,00
B. D	ÉPENSES OPÉRATIONNELLES ESSENTIELLES	
1	Dépenses estimatives de l'exercice 2026 (voir page 5)	\$1 000 000,00
2	Plus abattements membres pour versement à échéance des contributions en 2024-2025 (50%)  */	\$23 842,00
3	Moins (mobilisation partielle) d'intérêts bancaires constitués en 2025	(\$2,00)
	Quotes-parts de contribution des membres pour 2026 (a) Membres producteurs (20%) (b) Membres consommateurs (80%)	<b>\$1 023 840,00</b> \$204 768,00 \$819 072,00
	DTAL QUOTE-PARTS DE CONTRIBUTION NETTES AU BUDGET ADMINISTRATIF POUR 2026 pir pages 24-25)	
1	Quotes-parts de contribution des membres pour 2026 (a) Membres producteurs (b) Membres consommateurs	<b>\$7 246 998,00</b> \$3 316 347,00 \$3 930 651,00
2	Quotes-parts de contribution nettes des membres pour 2026  (a) Membres producteurs  (b) Membres consommateurs	<b>\$7 102 182,00</b> \$3 272 703,00 \$3 829 479,00

<sup>\*/</sup> Conformément aux dispositions du paragraphe 8 de l'article 19 de l'Accord, tout membre ayant versé l'intégralité de sa contribution dans les quatre mois qui suivent la date à laquelle elle est exigible, bénéficie d'un rabais sur sa contribution selon un taux que le Conseil fixe de temps à autre. Ces rabais prennent la forme d'abattements sur les quotes-parts de contribution des membres relatives à l'exercice biennal faisant suite à celui dans lequel le rabais a été obtenu, et la somme totale de ces rabais fait partie des dépenses estimatives visées à l'alinéa a) de l'article 2 relatif au budget du Compte administratif pour ledit exercice biennal suivant. (Règlement financier et Règlement relatif aux projets de l'Organisation internationale des bois tropicaux, chapitre III, article 4, paragraphe 4)

\$3 273 752,00

\$3 830 523,00

# Récapitulatif des recettes et dépenses estimatives de l'exercice 2027 (in United States dollars)

# A. DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE BASE

(a) Membres producteurs

(b) Membres consommateurs

1	Dépenses estimatives de l'exercice 2027 (voir pages 3-4)	\$6 104 278,00
2	Plus Abattements membres pour versement à échéance des contributions en 2024-2025 (50%) */	\$120 975,00
3	Moins (mobilisation partielle) des intérêts bancaires constitués en 2025	(\$1,00)
	Quotes-parts de contribution des membres pour 2027 (a) Membres produsteurs (50%) (b) Membres consommateurs (50%)	\$6 225 252,00 \$3 112 626,00 \$3 112 626,00
B. Di	PENSES OPÉRATIONNELLES ESSENTIELLES	
1	Dépenses estimatives de l'exercice 2027 (voir page 5)	\$1 000 000,00
2	Plus Abattements membres pour versement à échéance des contributions en 2024-2025 (50%) */	\$23 842,00
3	Moins (mobilisation partielle) des intérêts bancaires constitués en 2025	(\$2,00)
	Quotes-parts de contribution des membres pour 2027 (a) Membres producteurs (20%) (b) Membres consommateurs (80%)	\$1 023 840,00 \$204 768,00 \$819 072,00
	OTAL QUOTE-PARTS DE CONTRIBUTION NETTES AU BUDGET ADMINISTRATIF POUR 2027 Dir pages 26-27)	
1	Quotes-parts de contribution des membres pour 2027 (a) Membres producteurs (b) Membres consommateurs	<b>\$7 249 092,00</b> \$3 317 394,00 \$3 931 698,00
2	Quotes-parts de contribution nettes des membres pour 2027	\$7 104 275,00

<sup>\*/</sup> Conformément aux dispositions du paragraphe 8 de l'article 19 de l'Accord, tout membre ayant versé l'intégralité de sa contribution dans les quatre mois qui suivent la date à laquelle elle est exigible, bénéficie d'un rabais sur sa contribution selon un taux que le Conseil fixe de temps à autre. Ces rabais prennent la forme d'abattements sur les quotes-parts de contribution des membres relatives à l'exercice biennal faisant suite à celui dans lequel le rabais a été obtenu, et la somme totale de ces rabais fait partie des dépenses estimatives visées à l'alinéa a) de l'article 2 relatif au budget du Compte administratif pour ledit exercice biennal suivant. (Règlement financier et Règlement relatif aux projets de l'Organisation internationale des bois tropicaux, chapitre III, article 4, paragraphe 4)

#### **NOTES EXPLICATIVES**

Le présent budget administratif de l'exercice biennal 2026-2027 a été préparé sur la base du taux de change officiel des Nations Unies en vigueur au mois de juillet 2025, à savoir 144,24 yens pour 1,00 dollar des États-Unis (\$EU). En application de la décision du Conseil adoptée en sa quarante-quatrième session, le budget administratif approuvé utilise le taux de change officiel qui est en vigueur au cours du mois durant lequel il a été préparé (en juillet 2025) et n'est pas révisé au moment où le Comité examine le budget (en octobre 2025).

Le taux de change de 144,34 yens pour 1,00 \$EU qui a été utilisé pour calculer le présent budget administratif de l'exercice biennal est de 3,85 % inférieur au cours de 138,89 yens pour 1,00 \$EU qui avait été appliqué pour le calcul du budget de 2025 que le Conseil avait approuvé en novembre 2023. Les augmentations ou diminutions autres apparaissant dans le présent budget qui est approuvé sont détaillées dans les notes qui suivent.

#### **DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE BASE**

#### A. <u>Traitements et prestations</u>

Les calculs du budget administratif de l'exercice biennal 2026-2027 sont basés, à l'instar des années précédentes, sur les barèmes et taux en vigueur aux Nations Unies, et réalisés conformément aux articles 2.2 et 2.3 des Statut et Règlement du personnel de l'OIBT. Des informations et le détail des barèmes de salaire et taux en vigueur aux Nations Unies, etc. sont disponibles sur le site web de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) – https://icsc.un.org/.

En annexe 1 figurent les effectifs du Secrétariat indiquant la ventilation de l'ensemble des postes établie pour 2026-2027. Ainsi que le montre le document, l'effectif du personnel approuvé qui est financé à partir du budget s'élève à vingt-cinq employés.

Dans les effectifs sont inclus deux postes pourvus ces dernières années par la Ville de Yokohama, en accord avec le document du Conseil ITTC(III)/9. Les postes correspondant à deux «Responsables du Programme» et à celui de «Secrétaire/Assistant financier» sont inclus dans les postes financés à partir du Fonds d'appui au programme. Les coûts de ces cinq postes ne sont pas inclus dans les dépenses du budget administratif approuvé pour l'exercice biennal 2026-2027 présenté dans ce document.

#### A1. Traitements

La dernière révision du barème des traitements des Nations Unies date de 2025. Les traitements du personnel de la catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» sont payés en dollars des États-Unis tandis que ceux de la catégorie «Services généraux» le sont en yens du Japon. Cette ligne budgétaire devrait normalement augmenter afin de répercuter l'augmentation de traitement suivant les seuils fixés dans les barèmes des traitements en vigueur, sous réserve que leurs services donnent satisfaction, conformément à l'article 2.4 des Statut et Règlement du personnel de l'OIBT.

#### A2. Remboursement de l'impôt

Le remboursement de l'impôt a été calculé pour les membres du personnel qui sont des ressortissants japonais ou des résidents permanents au Japon uniquement, conformément à l'article 2.11 des Statut et Règlement du personnel de l'OIBT. Ce remboursement couvre l'impôt sur le revenu et les impôts locaux japonais des membres du personnel concernés. Le coût en est remboursé en intégralité par le Japon et, ne constituant pas une charge pour le budget administratif, il n'est pas imputé à celui-ci. Les montants estimatifs de 158 600 \$EU (22 876 464 JPY) pour 2026 et de 165 074 \$EU (23 810 274 JPY) pour 2027 sont moins élevés que le coût réel, en raison des ajustements qui ont été apportés pour inclure le déficit de remboursement par le Japon à l'Organisation par rapport aux dépenses réelles des années précédentes. Les montants estimatifs ont été calculés sur la base uniquement de l'effectif réel de membres du personnel actuellement

en poste qui sont des ressortissants japonais ou des résidents permanents au Japon.

#### A3. Ajustement de poste

L'indemnité d'ajustement de poste est versée uniquement aux membres du personnel de la catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» conformément aux barèmes d'ajustement de poste en vigueur aux Nations Unies, en accord avec l'article 2.7 des Statut et Règlement du personnel de l'OIBT. Le barème utilisé pour l'ajustement de poste est le même que celui employé pour le traitement de base (A1), en vertu duquel un (1) point d'ajustement de poste est égal à un pour cent du traitement de base. Comparée au montant alloué en 2025, cette ligne budgétaire indique pour 2026 une augmentation de 93 161 \$EU, soit 13,12 % et, pour 2027, de 101 192 \$EU, soit 14,25 %. Cela s'explique par l'évolution des dépenses de traitements comparé à 2025.

## A4. Allocation-logement

L'allocation-logement est calculée sur la base des montants des loyers qui sont payés localement (en yens japonais). Le montant alloué pour 2026 et 2027, à l'instar de celui de 2025, part de l'hypothèse qu'un (1) membre du personnel de la catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» pourrait être recruté en 2026 et 2027 et qu'il serait éligible à une allocation-logement. Le montant budgété sous cette ligne budgétaire pour 2026 et 2027 est de 1 965 \$EU, ce qui représente une diminution de 3,72 % par rapport au montant approuvé pour 2025.

#### A5. Indemnité de frais d'études

En 2026-2027, le nombre de personnes à la charge des membres du personnel ayant reçu une indemnité de frais d'études a diminué de manière substantielle comparé à 2025 en raison des changements intervenus au niveau des fonctionnaires et des personnes à charge devenues inéligibles à l'indemnité.

# A6. <u>Indemnités pour charges de famille</u>

Les indemnités pour charges de famille sont calculées en yens japonais pour les enfants des membres du personnel appartenant aux catégories «Services généraux» ou «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur». Comparé aux indemnités de 2025, cette ligne budgétaire indique une augmentation de 11 544 \$EU (7,99 %) en 2026 et de 13 104 \$EU (9,07 %) en 2027 en raison des fluctuations du taux de change et des changements au niveau de la situation du personnel.

#### A7. Congé dans les foyers

Une indemnité est prévue pour les voyages de congé dans les foyers des membres du personnel et leurs charges de famille qui y seront éligibles en 2026 et 2027. Les montants estimatifs sont de 61 581 \$EU en 2026 pour quatre (4) membres du personnel de la catégorie «Administrateurs» et de 40 313 \$EU pour quatre (4) membres du personnel de la catégorie «Administrateurs» en 2027. Le montant nécessaire d'une année à l'autre varie, car les membres du personnel qui y sont éligibles sont autorisés à bénéficier de cette indemnité une fois tous les deux ans, ce qui se traduit par un nombre de membres du personnel éligibles qui diverge chaque année.

#### A8. Prime de connaissances linguistiques

Conformément aux instructions du Comité des finances et de l'administration, aucune somme n'est provisionnée pour la prime de connaissances linguistiques jusqu'à ce qu'il y ait lieu de le faire ultérieurement.

# A9. Heures supplémentaires

La rémunération des heures supplémentaires s'applique uniquement aux membres du personnel de la catégorie «Services généraux» et en accord avec leur niveau de traitement (en yens japonais). Les changements de grade et d'échelon des membres du personnel ont des répercussions sur la rémunération des heures supplémentaires.

# A10. Prime de mobilité et de sujétion

Cette prime est versée uniquement au cours des cinq premières années aux membres du personnel de la catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» en dollars des États-Unis et n'est donc pas affectée par les fluctuations du taux de change. Des montants ont été alloués pour 2026 et 2027 en raison du recrutement d'un (1) membre du personnel de catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» qui est prévu.

#### A11. Indemnités de cessation de service

Cette ligne budgétaire couvre les sommes versées aux membres du personnel qui cessent leur service (indemnités de rapatriement, congés annuels accumulés qui n'ont pas été pris, etc.). Il est difficile de prévoir le montant de ces indemnités et de les provisionner pour prendre en compte tout changement dû à la cessation de service. Habituellement, le montant qui est alloué correspond à la cessation de service de deux (2) membres du personnel.

#### A12. Frais de déménagement

#### A13. Repatriation/Recruitment Trav Voyages de rapatriement/recrutement el

Ces lignes budgétaires couvrent les frais de déménagement des biens ménagers et effets personnels pour cause de rapatriement des membres du personnel qui y sont éligibles ainsi que leur voyage de rapatriement. Concernant les membres du personnel qui sont recrutés en vue de remplacer des postes existants au sein du Secrétariat et pour lesquels le Japon ne couvre pas le déménagement, il existe également une indemnité de frais de déménagement et de voyage de recrutement.

#### B. <u>Frais d'installation</u>

#### B1. Prime d'affectation

#### B2. Indemnité forfaitaire

La prime d'affectation correspond au versement, à chaque membre du personnel nouvellement recruté, d'un montant correspondant à trente (30) jours de per diem, auxquels s'ajoutent quinze (15) jours de per diem chacun pour le conjoint et les enfants à charge qui l'accompagnent, ainsi que le paiement d'une indemnité forfaitaire équivalant à un (1) mois de traitement, dans le cas où le membre du personnel opterait pour des indemnités de déménagement réduites. Des provisions ont été constituées pour le paiement d'une prime d'affectation en 2026-2027 correspondant au recrutement de deux (2) membres du personnel de la catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» pour chacune de ces deux années.

#### C. Voyages autorisés

Le programme d'activités de l'Organisation poursuit son expansion dans des domaines liés aux faits nouveaux intervenus en matière de foresterie internationale, y compris dans ses aspects relevant du changement climatique et de la biodiversité. En effet, il est en permanence nécessaire de consulter et de rencontrer fréquemment les membres de l'Organisation, le Partenariat de collaboration sur les forêts (et organismes afférents) de même que des organisations non gouvernementales (ONG), des organes du commerce de bois, et autres organismes des Nations Unies pertinents, ce qui implique des déplacements à cette fin de la part de la Directrice

exécutive et de membres du personnel du Secrétariat. Ces déplacements sont nécessaires pour renforcer la coopération et obtenir des retours d'information tant sur les préoccupations des membres que sur des développements autres d'échelle mondiale qui ont des répercussions sur le programme de travaux et la situation de l'Organisation. Comme par le passé, les programmes de déplacements approuvés permettront également à l'OIBT de participer à diverses conférences, séminaires et rencontres internationales sur des sujets du ressort des activités de l'Organisation et d'effectuer d'autres déplacements liés à la diffusion des résultats des travaux de l'Organisation.

#### D. Sécurité sociale

## D1. Fonds de prévoyance

Par rapport au montant alloué en 2025, une augmentation de 9,15 % en 2026 et de 9,7 % en 2027 est approuvée dans la ligne budgétaire D1 (Fonds de prévoyance). En application de l'article 5.1 du Règlement du personnel de l'OIBT, une provision a été constituée pour la création et le fonctionnement d'un Fonds de prévoyance auquel l'Organisation et les membres du personnel cotiseraient conjointement, l'un et l'autre sur la base des taux de pourcentage fixés par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (UNJSPF). En conséquence, des montants ont été alloués pour la part de cotisation de l'Organisation au Fonds de prévoyance ainsi que pour tous les coûts de fonctionnement afférents à la gestion de celui-ci, y compris les frais de transaction.

#### D2. Assurance accident/santé

Par rapport au montant alloué en 2025, une diminution de 29 595 \$EU en 2026 et de 28 984 \$EU en 2027 est budgétée à la ligne budgétaire D2. (Assurance accident/santé), sur la base des dernières estimations relatives aux effectifs approuvés en vigueur. En application de la disposition 504 du Règlement du personnel de l'OIBT, il incombe à l'Organisation de fournir aux membres de son personnel un régime d'assurance en vue d'indemniser ceux-ci en cas de décès, de blessure ou de maladie intervenant dans l'exercice de leurs obligations officielles, dont la prime est payée par l'Organisation, ainsi qu'un régime d'assurance santé, qui est subventionné par l'Organisation.

# D3. Régime national japonais

Par rapport à 2025, une diminution de 23 261 \$EU (14,02 %) en 2026 et de 22 548 \$EU (13,59 %) en 2027 est budgétée afin de couvrir la sécurité sociale et le régime de retraite des membres du personnel japonais dans le cadre du régime national japonais. Le total des dépenses imputées à cette ligne budgétaire est versé en yens japonais et est affecté par les fluctuations du taux de change. Les montants ont été alloués en fonction de l'effectif réel du personnel.

# E. <u>Activités spéciales</u>

La ligne budgétaire E1. (Consultants) désigne les travaux d'expertise-conseil qui sont contractés pour suppléer aux missions du Secrétariat, et la ligne budgétaire E2. (Ateliers et réunions) correspond aux activités impliquant la participation de l'OIBT à des réunions présentant un intérêt pour l'Organisation. Des montants supplémentaires ont été alloués pour 2026 et 2027 aux fins d'élargir les travaux menés par le Secrétariat afin de lui permettre d'accroître sa visibilité et son impact à diverses conférences/tribunes.

Un montant a été alloué à la ligne budgétaire «E3. Autres activités» pour engager les services d'un conseiller juridique.

# F. <u>Traitement de données</u>

#### F1. Logiciels et entretien technique

Cette ligne budgétaire couvre les dépenses relatives au coût des contrats annuels de service passés avec des prestataires correspondant à la maintenance du réseau d'ordinateurs, aux licences multi-usagers de logiciels et à la mise à jour des logiciels installés du Secrétariat.

#### F2. Réseaux, matériels et fournitures

Les fonds de cette ligne budgétaire servent à couvrir les frais d'hébergement et de maintenance du réseau haut débit, des systèmes de contrôle interne, du site web de l'OIBT et autres infrastructures de technologies de l'information. Par ailleurs, le remplacement de matériels et fournitures informatiques obsolètes (serveurs, stockage de données, cartouches d'impression, écrans, etc.) est couvert par cette ligne budgétaire.

Il a été approuvé que le budget des lignes budgétaires F1 et F2 soit augmenté pour 2026 et 2027 afin d'actualiser certains éléments de ses plus anciennes infrastructures de technologie et d'information telles que le système de comptabilité, le système de flux de travail interne et la banque de projets.

## F3. Formations et développement du personnel

Cette ligne budgétaire couvre les activités de formation et de développement du personnel. La nécessité demeurera pour le personnel des deux catégories «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» et «Services généraux» de suivre des sessions de formation et de développement du personnel afin de se former aux nouveaux développements et connaissances qui apparaissent dans les domaines pertinents.

# G. <u>Autres coûts</u>

#### G1. <u>Communications</u>

Cette ligne budgétaire comprend les frais de téléphone, de télécopie, d'affranchissement et les services de livraison par coursier selon que de besoin. Le montant alloué a diminué de 4 649 \$EU (17,88 %) en raison des fluctuations du taux de change.

#### G2. Publications

Comme les années précédentes, l'Organisation produit du matériel publicitaire ainsi que d'autres publications en fonction des instructions du Conseil pour lesquels aucune somme n'est budgétée à partir du Compte spécial. Par rapport à l'année précédente, le montant alloué à cette ligne budgétaire a diminué de 10,92 % en raison des fluctuations du taux de change.

#### G3. Transport

Par rapport aux années précédentes, le montant alloué à cette ligne budgétaire a diminué de 1 808 \$EU (3,34 %) en raison de l'écart des taux de change. Il couvre principalement les coûts de carburant et d'entretien des deux véhicules de fonction ainsi que les déplacements locaux du personnel, principalement effectués par les moyens de transport public, à des fins officielles (par ex., participation à des réunions pertinentes au Japon, etc.) ou en lien avec les séminaires du personnel.

#### G4. <u>Bibliothèque</u>

Le montant alloué aux bibliothèques a diminué de 1 275 \$EU (11,17 %) en raison des fluctuations du taux de change.

#### G5. Fournitures

Le montant alloué à cette ligne budgétaire a diminué de 795 \$EU (3,25 %) en raison de la fluctuation du taux de change. Le montant alloué couvre les frais des fournitures utilisées dans les opérations quotidiennes du Secrétariat tels que papiers à lettres à en-tête et autres types de papiers, et le remplacement de mobilier et d'équipement.

## G6. Hospitalité

Cette ligne budgétaire couvre les réceptions et événements organisés dans le but de renforcer les relations de travail, en particulier au titre de la courtoisie réciproque dont font preuve les partenaires avec lesquels collabore l'OIBT.

#### G7. Frais bancaires

Cette ligne budgétaire couvre les frais prélevés par la banque sur les transactions opérées au niveau du Compte administratif ainsi que sur les contributions versées par les membres de l'OIBT.

## G8. Audit

Les vérificateurs aux comptes seront sélectionnés par le Conseil auprès de firmes habilitées à exécuter des vérifications des comptes au Japon, lesquelles facturent habituellement leurs prestations à l'Organisation en yens japonais. En dehors de l'audit annuel externe, l'OIBT procède, conformément au Règlement financier, à des audits internes et des services d'audit additionnels selon la nécessité.

#### G9. Divers

Des dépenses d'un ordre de grandeur similaire sont escomptées dans cette ligne budgétaire en 2026 et 2027. Il a donc été approuvé qu'y soit alloué un montant destiné à couvrir des dépenses qui ne pourraient pas être imputées de manière idoine à d'autres lignes budgétaires, telles que coûts de participation à des réunions ou des dépenses imprévues qui sont approuvées à la discrétion de la Directrice exécutive.

# H. <u>Réunions du Conseil</u>

Le montant alloué à la ligne budgétaire H1. (Coûts non pris en charge par le pays hôte) a pour objet de couvrir les coûts des réunions du Conseil qui ne sont pas remboursés par le Japon (ligne budgétaire «I.2») ou ceux qui ne sont pas remboursables par le pays hôte lorsque la session se tient hors du Japon. Un montant de 24 534 \$EU (en diminution de 945 \$EU) a été alloué à cette ligne budgétaire dans le budget approuvé pour 2026 et 2027.

Le Conseil, par sa Décision 7(XLVI), a décidé que «les coûts de l'organisation d'une session hors le siège (devant être) pris en charge par le budget administratif, quelle que soit la période biennale, seront étalés à parts égales, dans les budgets des deux années de ladite période, et que leur total sera plafonné à 400 000 \$EU». Le montant de 200 000 \$EU budgété pour la ligne budgétaire H.2 (Session du Conseil hors du Japon), devant être alloué pour 2026, sera ajouté au même montant alloué à partir de 2027 afin de couvrir les dépenses liées à la tenue de la session du Conseil hors du Japon en 2027.

# I. Frais pris en charge par le Japon

Certains coûts tels que les espaces de bureaux, les utilités et la majeure partie de l'équipement (rubrique budgétaire I1.) ont été fournis à titre gracieux par le Gouvernement japonais par l'intermédiaire de la Ville de Yokohama. Le Japon a également détaché deux (2) employés auxiliaires (rubrique budgétaire I.5). En outre, dans le cadre de l'offre du pays hôte, le Japon prend en charge les coûts des réunions du Conseil (rubrique budgétaire I.2) qui se tiennent au siège de l'OIBT à Yokohama. Cependant, à compter de la dix-septième session du CIBT et suivantes, le Japon a décidé de limiter les coûts de traduction des documents à 85 000 \$EU par session. Les dépenses au-delà de ce montant seront imputées au Compte spécial pour lequel une provision a été constituée en application de la décision 4(XV). En outre, le Japon a décidé que, à partir de 2007, il cesserait d'assumer une partie des coûts des réunions du Conseil qui se tiennent hors du Japon (décision 4[XLII]).

# J. <u>Imprévus/Réserve spéciale</u>

Le Conseil, à sa trente et unième session (Yokohama, novembre 2001), a approuvé la préconisation formulée lors de la dixième session du Comité des finances et de l'administration (CFA) que soit augmenté le «Fonds de la réserve spéciale», dont le montant était de 600 000,00 \$EU, pour le porter à 1,500 000,00 \$EU en transférant un montant de 900 000,00 \$EU de la Réserve de fonds de roulement du Compte administratif en faveur du Fonds de réserve. En outre, le Conseil, à sa cinquante-deuxième session (Yokohama, novembre 2016), dans le cadre d'une préconisation du CFA, a augmenté le «Fonds de la réserve spéciale» de 1,500 000,00 \$EU à 1,850 000,00 \$EU en y transférant un montant de 350 000 \$EU prélevé sur la Réserve de fonds de roulement. Par la suite, le Conseil, à sa cinquante-troisième session (Yokohama, décembre 2017), dans le cadre d'une préconisation du CFA, a procédé à une nouvelle augmentation du «Fonds de la réserve spéciale» de 1,850 000,00 \$EU à 2,500 000 \$EU en y transférant un montant de 650 000 \$EU prélevé sur la Réserve de fonds de roulement. Ce «Fonds de la réserve spéciale» (de 2,500 000,00 \$EU) sera mobilisé uniquement ainsi que le déterminera le Conseil.

Toute insuffisance budgétaire inattendue, le cas échéant, devrait être financée à partir de la Réserve de fonds de roulement (du Compte administratif), à l'instar des années précédentes. Il convient de noter que, si le cours du yen face au dollar des États-Unis se renchérit de plus de 3 % par rapport à son niveau actuel, ou bien que si un nombre moindre de membres versent leur quote-part de contribution que ces dernières années, des déficits sont à prévoir dans la capacité du budget administratif approuvé à couvrir la totalité des coûts, qui devront être résolus par le Conseil. Il est anticipé que ce problème sera amené à se reproduire lors des budgets administratifs ultérieurs.

#### K. Montant alloué à partir de la Réserve de fonds de roulement

Dans des cas exceptionnels, le Conseil a autorisé que la Réserve de fonds de roulement soit mobilisée aux fins d'absorber les augmentations substantielles du budget qui ne sont pas de nature récurrente, lesquelles auraient un effet sur le montant total du budget. Pour le budget 2026-2027, il a été approuvé de n'affecter aucun montant à partir de la Réserve de fonds de roulement.

#### **DÉPENSES OPÉRATIONNELLES ESSENTIELLES**

#### **O.** Communication et sensibilisation

# O.1 <u>Publications</u>

La publication essentielle du Secrétariat est la revue *Actualités des Forêts Tropicales (TFU)* qui paraît un maximum de quatre fois par an et est largement diffusée auprès des pays membres et du grand public (diffusion en trois langues à 15 000 abonnés, pour la plupart dans des pays en développement). Cette ligne budgétaire couvre également la production de publications de l'Organisation au titre de ses séries Technique

(TS) et Politique forestière (PS), ainsi que la production d'affiches, de dépliants et autre matériel de relations publiques.

#### O.2 Activités de sensibilisation

Cette ligne budgétaire couvre les coûts liés à la présence de l'OIBT aux conférences pertinentes, y compris la mise en place de stands et la production d'outils promotionnels connexes destinés à faire connaître les publications et autres de l'OIBT ainsi que la tenue de manifestations collatérales à forte attractivité permettant de présenter des aspects des travaux de l'Organisation.

## O.3 Site web de l'OIBT

Le nouveau site web de l'OIBT nécessitera un montant similaire de 85 000 \$EU pour la maintenance et le développement périodiques de nouvelles sections. Le site web de l'OIBT est conçu pour tirer au maximum parti des outils actuellement disponibles en vue de partager les connaissances et de diffuser l'information aux usagers dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

#### P. Réunions d'experts par le Conseil

Des montants ont été alloués afin d'organiser, si nécessaire, un maximum d'une (1) réunion par an du Panel d'experts chargé de l'évaluation des propositions de projets. Ce budget a été diminué comparé à 2025 pour répercuter le changement du nombre de réunions par an.

#### **Q.** Travaux de politique de l'Organisation (article 24)

# Q.1 Nouveau Plan d'action stratégique de l'OIBT

Le nouveau Plan d'action stratégique de l'OIBT est généralement préparé tous les cinq ans, avant la fin de sa durée. Afin d'éviter de soudaines augmentations budgétaires certaines années qui nécessiteraient des dépenses au titre de cette ligne budgétaire, le Secrétariat proposera que l'on ait recours à des sources de financement autres, dont des contributions volontaires, ou à la Réserve de fonds de roulement au moment où le Conseil prendra la décision que soit élaboré un nouveau Plan d'action stratégique pour l'OIBT. En conséquence, l'élaboration d'un nouveau Plan d'action stratégique est financée dans le cadre du Programme de travail biennal (PTB) au titre de l'activité 11. Les autres activités relevant de la politique sont également conduites dans le cadre du Groupe 2 du PTB «Travaux normatifs sur les lignes directrices ou autres travaux stratégiques».

# Q.2 <u>Lignes directrices, manuels, études, etc.</u>

La production de lignes directrices, manuels et études n'est pas envisagée à ce moment et le Conseil en sera avisé en fonction de la nécessité.

#### **R.** Statistiques, études et information

# R.1 <u>Service d'information sur le marché (MIS)</u>

Dans le cadre de cette activité se poursuivra la publication du rapport bimensuel du Service d'information sur le marché (MIS) de l'OIBT, qui a été auparavant mise en œuvre par le Secrétariat au titre de la prorogation du projet PD 16/03 Rev.4 (M). Par conséquent, un montant estimatif de 250 000 \$EU est sollicité pour couvrir les coûts de publication du rapport bimensuel du Service d'information sur le marché

qui inclut: a) un montant de 240 000 \$EU destiné à couvrir les émoluments des services d'expertise-conseil d'un consultant principal et de 11 correspondants; et b) un montant de 10 000 \$EU pour couvrir les coûts d'abonnement aux rapports pertinents sur le marché et autres coûts divers liés à la publication du rapport du MIS.

#### R.2 <u>Discussion sur le marché</u>

Cette activité consiste pour le Secrétariat à collaborer avec le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) en vue d'organiser et de tenir durant les sessions du Conseil en 2026 et 2027 la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché, qui porte sur le commerce international des bois tropicaux et qui sera mise en œuvre par le Secrétariat au titre de la prorogation de l'avant-projet PPD 14/00 (M) «Renforcement de la Discussion annuelle sur le marché». Un montant estimatif de 50 000 \$EU est jugé nécessaire pour tenir la Discussion annuelle sur le marché en 2026 et 2027. Les fonds sont fournis pour couvrir les coûts de déplacement, le per diem et les émoluments d'au moins cinq (5) conférenciers/présentateurs ainsi que quelques autres coûts divers mineurs.

# R.3 Études de marché pertinentes

Les montants alloués à cette ligne budgétaire ont été transférés à la rubrique budgétaire «S2. Revue biennale» afin de rationaliser les coûts liés aux études de marché de la revue biennale.

#### R.4 Travaux statistiques

Un montant estimatif de 20 000 \$EU a été alloué pour 2026 et 2027 afin de couvrir le coût d'actualisation et d'amélioration des statistiques de l'OIBT en application de l'article 27 de l'AIBT de 2006.

#### S. Rapport annuel et Revue biennale

#### S.1 Rapport annuel

Il n'y a pas de changement dans le montant alloué de 30 000 \$EU qui est requis pour couvrir les coûts de publication du Rapport annuel 2025 de l'OIBT (qui sera publié en 2026) et du Rapport annuel 2026 de l'OIBT (qui sera publié en 2027) dans les trois langues de travail de l'Organisation (anglais, espagnol et français).

#### S.2 Revue biennale

Le montant de 60 000 \$EU qui est alloué pour 2026 est estimé nécessaire pour examiner les éléments bruts de la Revue biennale. Le montant de 60 000 \$EU serait nécessaire pour 2027, année durant laquelle sera publiée la Revue biennale.

# S3 <u>Promotion d'échanges de vues</u>

Aucune affectation n'est envisagée à ce moment précis.

# EFFECTIFS - 2026 & 2027

A.	Personnel financé au moyen des quotes-parts de contribut	ion a	u Budget	administrati	if
	(i) Directeur exécutif et administrateurs		<u>Grade</u>	<u> 2026</u>	2027
1	Directrice exécutive		ASG	×	×
2	Directeur (Commerce et industrie)		D-1	×	×
3	Directeur (Opérations)		D-1	×	×
4	Directrice (Gestion forestière)		D-1	×	×
5	Chef de projets (Commerce et industrie)		P-5	×	×
6	Analyste systèmes/marché		P-5	×	×
7	Chef de projets (Gestion forestière) - 1		P-4/5	×	×
8	Chef de projets (Gestion forestière) - 2		P-3/4	×	×
9	Chef de projets (Gestion forestière) - 3	1/	P-3/4	×	×
10	Gestionnaire financier/Programme		P-5	×	×
11	Responsable de la communication et de la sensibilisation		P-4	×	×
12	Responsable administratif	1/	P-3/4	×	×
	(ii) Services généraux				
13	Secrétaire/Assistant au Programme		GS-7	×	×
14	Assistant au Programme (Commerce et industrie)		GS-7	×	×
15	Premier Assistant financier et administratif		GS-7	×	×
16	Assistant statisticien (Commerce et industrie)		GS-7	×	×
17	Secrétaire (Gestion forestière)		GS-6	×	×
18	Secrétaire (Gestion forestière)		GS-6	×	×
19	Secrétaire/Assistant au Programme		GS-6	×	×
20	Assistant - Technologies de l'information		GS-6	×	×
21	Assistant financier et administratif - 1		GS-6	×	×
22	Assistant au Programme de bourses		GS-6	×	×
23	Assistant à la communication		GS-4	×	×
24	Assistant financier et administratif - 2		GS-5	×	×
25	Assistant (Bureau de la Directrice exécutive)		GS-5	×	×
	SOUS-TOTAL:			 25	25
в.	Personnel financé par d'autres comptes				
	Personnel d'appui au Programme				
26	Responsable du Programme	1/	P-4	×	×
27	Responsable du Programme	1/	P-4	×	×
28	Secrétaire/Assistant financier		GS-4	×	×
	Personnel détaché par la Ville de Yokohama				
29	Assistant aux opérations		-	×	×
30	Chauffeur		-	×	×
	SOUS-TOTAL:			5	5
	TOTAL:			 30	30
	TOTAL.				300000

<sup>1/</sup> Poste actuellement vacant

QUOTES-PARTS DE CONTRIBUTION DES MEMBRES POUR 2026

# [Quotes-parts de contribution; (A) Dépenses administratives de base = 6223158 \$EU; Dépenses opérationnelles essentielles = 1023840 \$EU] (en dollars des Etats-Unis)

Afrique  Angola	21 20 21 21 21 21 20 21 21 20 21 21 20 22 24 22 24 22 24 22 24 22 24 22 24 22 24 22 24 22 24 22 24 22 24 24	Dépenses administratives de base 65 343 62 232 65 343 65 343 65 343 65 343 65 343 65 343 62 232 65 343 62 232	Abattement	65 343 62 232 65 343 65 343	Dépenses opér. essentielles 4 300 4 095 4 300 4 300	Abattement 113	4 300 4 095 4 300 4 300 4 300 4 300 4 300 4 300 4 300 4 300 4 300 4 300	Total abattement  0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	CONTRIBUTION NETTE  69 64 66 32 69 64 69 64 67 81 69 64 69 64 69 64 66 32 69 64
Angola Bénin Cameroun République centrafricaine Congo Côte d'Ivoire Rép. démocratique du Congo Gabon Ghana Libéria Madagascar Mali Mozambique Togo Asie-Pacifique Cambodge Fidji Indie Indonésie Malaisie Myanmar Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Thaïlande. Viet Nam	20 21 21 21 21 21 21 21 20 21 21 21 20 21 21 21 21	62 232 65 343 65 343 65 343 65 343 65 343 65 343 62 232 65 343 65 343 65 343 65 343	1 717	62 232 65 343 65 343 65 343 63 626 65 343 65 343 62 232 65 343 65 343 65 343	4 095 4 300 4 300 4 300 4 300 4 300 4 300 4 300 4 095 4 300 4 300 4 300	113	4 095 4 300 4 300 4 300 4 187 4 300 4 300 4 005 4 300 4 300 4 300 4 300	0 0 0 0 -1 830 0 0 0 0	66 3: 69 64 69 64 67 8: 69 64 69 64 69 66 3: 69 64
Bénin Cameroun République centrafricaine Congo Côte d'Ivoire Rép. démocratique du Congo Gabon Ghana Libéria Madagascar Mali Mozambique Togo Cambodge Fidji Indie Indonésie Malaisie Myanmar Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Thaïlande. Viet Nam	20 21 21 21 21 21 21 21 20 21 21 21 20 21 21 21 21	62 232 65 343 65 343 65 343 65 343 65 343 65 343 62 232 65 343 65 343 65 343 65 343	1 717	62 232 65 343 65 343 65 343 63 626 65 343 65 343 62 232 65 343 65 343 65 343	4 095 4 300 4 300 4 300 4 300 4 300 4 300 4 300 4 095 4 300 4 300 4 300	113	4 095 4 300 4 300 4 300 4 187 4 300 4 300 4 005 4 300 4 300 4 300 4 300	0 0 0 0 -1 830 0 0 0 0	66 3 69 6 69 6 69 6 67 8 69 6 69 6 66 3 69 6
Cameroun République centrafricaine Congo Côte d'Ivoire Rép. démocratique du Congo Gabon Ghana Libéria Madagascar Mali Mozambique Togo Asie-Pacifique Cambodge Fidji Indie Indonésie Malaisie Myanmar Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Thaïlande. Viet Nam	21 21 21 21 21 21 21 20 21 21 21 20 21 21 21 21	65 343 65 343 65 343 65 343 65 343 65 343 62 232 65 343 65 343 65 343 65 343	1 717	65 343 65 343 65 343 63 626 65 343 65 343 62 232 65 343 65 343 65 343	4 300 4 300 4 300 4 300 4 300 4 300 4 300 4 095 4 300 4 300 4 300	113	4 300 4 300 4 300 4 187 4 300 4 300 4 300 4 095 4 300 4 300	0 0 0 -1 830 0 0 0 0	69 64 69 64 69 64 67 8: 69 64 69 64 69 64 69 64
République centrafricaine	21 21 21 21 21 21 20 21 21 21 20 21 21 21	65 343 65 343 65 343 65 343 65 343 65 343 62 232 65 343 65 343 65 343 62 232	1 717	65 343 65 343 63 626 65 343 65 343 65 343 62 232 65 343 65 343	4 300 4 300 4 300 4 300 4 300 4 300 4 095 4 300 4 300 4 300	113	4 300 4 300 4 187 4 300 4 300 4 300 4 095 4 300 4 300	0 0 0 -1 830 0 0 0 0	69 64 69 64 67 8: 69 64 69 64 66 3: 69 64
Congo Côte d'Ivoire Rép. démocratique du Congo Gabon Ghana Libéria Madagascar Mali Mozambique Togo Asie-Pacifique Cambodge Fidji Indie Indonésie Malaisie Myanmar Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Thaïlande. Viet Nam	21 21 21 21 21 20 21 21 21 20 21 21	65 343 65 343 65 343 65 343 65 343 62 232 65 343 65 343 65 343 62 232	1 717	65 343 63 626 65 343 65 343 65 343 62 232 65 343 65 343	4 300 4 300 4 300 4 300 4 300 4 095 4 300 4 300 4 300	113	4 300 4 187 4 300 4 300 4 300 4 095 4 300 4 300	0 0 -1 830 0 0 0 0	69 64 67 83 69 64 69 64 66 33 69 64
Côte d'Ivoire Rép. démocratique du Congo Gabon Ghana Libéria Madagascar Mali Mozambique Togo Asie-Pacifique Cambodge Fidji Indie Indonésie Malaisie Myanmar Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Thaïlande. Viet Nam	21 21 21 21 20 21 21 21 20	65 343 65 343 65 343 65 343 62 232 65 343 65 343 65 343 62 232	1 717	63 626 65 343 65 343 65 343 62 232 65 343 65 343	4 300 4 300 4 300 4 300 4 005 4 300 4 300 4 300	113	4 187 4 300 4 300 4 300 4 095 4 300 4 300	0 -1 830 0 0 0 0 0	67 8: 69 64 69 64 69 64 66 32 69 64
Rép. démocratique du Congo	21 21 21 20 21 21 21 20 22	65 343 65 343 65 343 62 232 65 343 65 343 65 343 62 232	1 717	65 343 65 343 65 343 62 232 65 343 65 343	4 300 4 300 4 300 4 095 4 300 4 300 4 300	113	4 300 4 300 4 300 4 095 4 300 4 300	-1 830 0 0 0 0 0 0	69 64 69 64 69 64 66 32 69 64
Gabon Ghana Libéria Madagascar Mali Mozambique Togo Asie-Pacifique Cambodge Fidji Indie Indonésie Malaisie Myanmar Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Thaïlande. Viet Nam	21 21 20 21 21 21 20 22	65 343 65 343 62 232 65 343 65 343 65 343 62 232		65 343 65 343 62 232 65 343 65 343	4 300 4 300 4 095 4 300 4 300 4 300		4 300 4 300 4 095 4 300 4 300	0 0 0 0 0	69 64 69 64 66 32 69 64
Ghana Libéria Madagascar Mali Mozambique Togo Asie-Pacifique Cambodge Fidji Indie Indonésie Malaisie Myanmar Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Thaïlande. Viet Nam	21 20 21 21 21 20 22	65 343 62 232 65 343 65 343 65 343 62 232		65 343 62 232 65 343 65 343	4 300 4 095 4 300 4 300 4 300		4 300 4 095 4 300 4 300	0 0 0 0	69 64 66 32 69 64
Libéria Madagascar Mali Mozambique Togo Asie-Pacifique Cambodge Fidji Indie Indonésie Malaisie Myanmar Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Thaïlande. Viet Nam	20 21 21 21 20 22 14	62 232 65 343 65 343 65 343 62 232		62 232 65 343 65 343 65 343	4 095 4 300 4 300 4 300		4 095 4 300 4 300	0 0 0 0	66 32 69 64
Madagascar	21 21 21 20 22 14	65 343 65 343 65 343 62 232		65 343 65 343 65 343	4 300 4 300 4 300		4 300 4 300	0 0 0	69 64
Mali	21 21 20 22 14	65 343 65 343 62 232		65 343 65 343	4 300 4 300		4 300	0 0	69 64 69 64
Mozambique Togo Asie-Pacifique Cambodge Fidji Indie Indonésie Malaisie Myanmar Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Thaïlande. Viet Nam	21 20 22 14	65 343 62 232		65 343	4 300			0	60 6/
Togo Asie-Pacifique Cambodge Fidji Indie Indonésie Malaisie Myanmar Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Thaïlande. Viet Nam	20 22 14	62 232					4 200		
Asie-Pacifique Cambodge Fidji Indie Indonésie Malaisie Myanmar Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Thaïlande. Viet Nam	22 14			62 232			4 300	0	69 64
Cambodge Fidji Indie Indonésie Malaisie Myanmar Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Thaïlande. Viet Nam	14	68 455			4 095		4 095	0	66 32
Fidji Indie Indonésie Indonésie Malaisie Myanmar Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Thaïlande. Viet Nam	14	68 455							
Fidji Indie Indonésie Indonésie Malaisie Myanmar Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Thaïlande. Viet Nam			1 889	66 566	4 505	124	4 381	-2 013	70 94
Indie Indonésie Malaisie Myanmar Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Thaïlande. Viet Nam	20	43 562		43 562	2 867		2 867	0	46 42
Malaisie	28	87 124		87 124	5 734		5 734	0	92 85
Myanmar Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Thaïlande. Viet Nam	100	311 157	7 717	303 440	20 478	510	19 968	-8 227	323 40
Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Thaïlande. Viet Nam	45	140 021	9 823	130 198	9 215	650	8 565	-10 473	138 76
Philippines	24	74 678	2 147	72 531	4 914	141	4 773	-2 288	77 30
Thaïlande	39	121 352		121 352	7 986		7 986	0	129 33
Viet Nam	15	46 674	2 437	44 237	3 072	161	2 911	-2 598	47 14
	48	149 356	4 035	145 321	9 829	265	9 564	-4 300	154 88
Amárique latina	37	115 128		115 128	7 576		7 576	0	122 70
Amérique latine									
Brésil	133	413 839		413 839	27 235		27 235	О	441 07
Colombie	23	71 566		71 566	4 710		4 710	0	76 27
Costa Rica	12	37 339	2 061	35 278	2 457	135	2 322	-2 196	37 60
Équateur	20	62 232		62 232	4 095		4 095	0	66 32
Guatemala	12	37 339	2 061	35 278	2 457	135	2 322	-2 196	37 60
Guyana	15	46 674		46 674	3 072		3 072	0	49 74
Honduras	12	37 339		37 339	2 457		2 457	0	39 79
Mexique	24	74 678	4 014	70 664	4 914	264	4 650	-4 278	75 31
Panama	13	40 451		40 451	2 662		2 662	0	43 11
Pérou	27	84 013	2 185	81 828	5 529	145	5 384	-2 330	87 21
Suriname	16	49 785		49 785	3 276		3 276	0	53 06
Trinité-et-Tobago	10	31 116	858	30 258	2 048	57	1 991	-915	32 24
Venezuela	20	62 232		62 232	4 095		4 095	0	66 32
Sous-total:	1 000	3 111 579	40 944	3 070 635	204 768	2 700	202 068	-43 644	3 272 70

				Quote-part d	e contribution				TOTAL
MEMBRES CONSOMMATEURS	Nombre de voix	Dépenses administratives de base	Abattement	Contribution nette	Dépenses opér. essentielles	Abattement	Contribution nette	Total abattement	CONTRIBUTION NETTE
Albanie	10	31 116		31 116	8 191		8 191		39 30
Australie	15	46 674	2 603	44 071	12 286	688	11 598		55 669
Canada		46 674		46 674	12 286		12 286		58 960
Chine		1 045 491		1 045 491	275 206		275 206	_	1 320 697
Union européenne */	323			951 313			250 373	-67 921	1 201 686
Autriche	10	31 116		29 491	8 191	429	7 762		37 25
Belgique	15	46 674	2 437	44 237	12 286	644	11 642		
Bulgarie	10	31 116		29 491	8 191	429	7 762		
Croatie	10	31 116		29 491	8 191	429	7 762		
Chypre	10	31 116	1 625	29 491	8 191	429	7 762		
République tchèque	11	34 227	1 788	32 439	9 010	472	8 538		
Danemark	11	34 227	1 787	32 440	9 010	472	8 538		
Estonie	10	31 116	1 625	29 491	8 191	429	7 762	-2 054	37 25
Finlande	10	31 116	1 625	29 491	8 191	429	7 762	-2 054	37 25
France	22	68 455	3 890	64 565	18 020	1 028	16 992	-4 918	81 55
Allemagne	17	52 897	3 087	49 810	13 924	816	13 108	-3 903	62 91
Grèce	11	34 227	1 787	32 440	9 010	472	8 5 3 8	-2 259	40 97
Hongrie	10	31 116	1 625	29 491	8 191	429	7 762	-2 054	37 25
Irlande	12	37 339	2 112	35 227	9 829	558	9 2 7 1	-2 670	44 49
Italie	19	59 120	3 087	56 033	15 562	816	14 746	-3 903	70 77
Lettonie	10	31 116	1 625	29 491	8 191	429	7 762	-2 054	37 25
Lituanie	10	31 116	1 625	29 491	8 191	429	7 762	-2 054	37 25
Luxembourg	. 10	31 116	1 625	29 491	8 191	429	7 762	-2 054	37 25
Malte	10	31 116	1 625	29 491	8 191	429	7 762	-2 054	37 25
Pays-Bas	18	56 008	3 376	52 632	14 743	893	13 850		
Pologne	11	34 227	1 788	32 439	9 010	472	8 5 3 8		
Portugal	13	40 451	2 112	38 339	10 648	558	10 090		
Roumanie	10	31 116		29 491	8 191	429	7 762		
Slovaquie	10	31 116		29 491	8 191	429	7 762		
•	10			29 491	8 191	429	7 762		
Slovénie	10	31 116	1 625		9 8 2 9				
Espagne		37 339		35 398		513	9316		
Suède	11	34 227	1 787	32 440	9 010	472	8 5 3 8		
Japon		317 380	9 722	307 658	83 544	2 570	80 974		
Nouvelle-Zélande	11	34 227	1 790	32 437	9 010	473	8 5 3 7		
Norvège		31 116		31 116	8 191		8 191		39 30
République de Corée	63	196 029	10 396	185 633	51 601	2 746	48 855	-13 142	234 48
Suisse	11	34 227	1 790	32 437	9 010	473	8 5 3 7	-2 263	
Royaume-Uni	22	68 455		68 455	18 019		18 019		86 47
États-Unis d'Amérique	82	255 148		255 148	67 163		67 163	0	322 31
Sous-total:	1 000	3 111 579	80 030	3 031 549	819 072	21 142	797 930	-101 172	3 829 47
TOTAL GÉNÉRAL:	N/A	6 223 158	120 974	6 102 184	1 023 840	23 842	999 998	-144 816	7 102 18

<sup>🖖</sup> Le nombre total de voix et le montant de la quote-part de contribution de l'ensemble des membres de l'Union européenne figurent en caractères italiques gras.

#### **QUOTES-PARTS DE CONTRIBUTION DES MEMBRES POUR 2027**

[Quotes-part de contribution: (A) Dépenses administratives de base = U\$\$6225252; (b) Dépenses opérationnelles essentielles = U\$\$1023840] (en dollars des Etats-Unis)

	Iombre de			Quote-part	de contribution				TOTAL
MEMBRES PRODUCTEURS	voix	Dépenses	A la - 44 4	Contribution	Dépenses	A l + + +	Contribution	Abattement	CONTRIBUTION
	VOIX	administratives de base	Abattement	nette	opér. essentielles	Abattement	nette		NETTE
Afrique									
Angola	21	65 365		65 365	4 300		4 300	0	69 665
Bénin	20	62 253		62 253	4 095		4 095	0	66 348
Cameroun	21	65 365		65 365	4 300		4 300	0	69 665
République centrafricaine	21	65 365		65 365	4 300		4 300	0	69 665
Congo	21	65 365		65 365	4 300		4 300	0	69 665
Côte d'Ivoire	21	65 365	1 717	63 648	4 300	113	4 187	-1 830	67 835
Rép. dém du Congo	21	65 365		65 365	4 300		4 300	0	69 665
Gabon	21	65 365		65 365	4 300		4 300	0	69 665
Ghana	21	65 365		65 365	4 300		4 300	0	69 665
Libéria	20	62 253		62 253	4 095		4 095	0	66 348
Madagascar	21	65 365		65 365	4 300		4 300	0	69 665
Mali	21	65 365		65 365	4 300		4 300	0	69 665
Mozambique	21	65 365		65 365	4 300		4 300	0	69 665
Togo	20	62 253		62 253	4 095		4 095	0	66 348
*									
Asie-Pacifique	22	60.470	1 000	66 589	4.505	124	4 201	-2 013	70 970
Cambodge	22	68 478			4 505	124	4 381	-2 U13 0	70 970 46 444
Fidji	14	43 577		43 577	2 867		2 867	0	
Inde	28	87 154		87 154	5 734	540	5 734	0	92 888
Indonésie	100	311 263		303 546	20 478	510	19 968	-8 227	323 514
Malaisie	45	140 068		130 245	9 215	650	8 565	-10 473	138 810
Myanmar	24	74 703		72 557	4 914	141	4 773	-2 287	77 330
Papouasie-Nouvelle-Guinée	39	121 392		121 392	7 986		7 986	0	129 378
Philippines	15	46 689		44 252	3 072	161	2 911	-2 598	47 163
Thaïlande	48	149 406	4 035	145 371	9 829	265	9 564	-4 300	154 935
Viet Nam	37	115 167		115 167	7 576		7 576	0	122 743
Amérique latine									
Brésil	133	413 978		413 978	27 235		27 235	0	441 213
Colombie	23	71 590		71 590	4 710		4 710	0	76 300
Costa Rica	12	37 352	2 061	35 291	2 457	135	2 322	-2 196	37 613
Équateur	20	62 253		62 253	4 095		4 095	0	66 348
Guatemala	12	37 352	2 061	35 291	2 457	135	2 322	-2 196	37 613
Guyana	15	46 689		46 689	3 072		3 072	0	49 761
Honduras	12	37 352		37 352	2 457		2 457	0	39 809
Mexique	24	74 703		70 689	4 914	264	4 650	-4 278	75 339
Panama	13	40 464		40 464	2 662		2 662	0	43 126
Pérou	27	84 041	2 185	81 856	5 529	144	5 385	-2 329	87 241
Suriname	16	49 802		49 802	3 276		3 276	0	53 078
Trinité-et-Tobago	10	31 126		30 267	2 048	56	1 992	-915	32 259
Venezuela	20	62 253		62 253	4 095	30	4 095	0	66 348
Sous-total:	1 000	3 112 626		3 071 682	204 768	2 698	202 070	-43 642	3 273 752

				Quote-parto	de contribution				TOTAL
MEMBRES CONSOMMATEURS	Nombre de voix	Dépenses administratives de base	Abattement	Contribution nette	Dépenses opér. essentielles	Abattement	Contribution nette	Abattement	CONTRIBUTION NETTE
Albanie	10	31 126		31 126	8 191		8 191	0	39 317
Australie	15	46 689	2 603	44 086	12 286	688	11 598	-3 291	55 684
Canada	. 15	46 689		46 689	12 286		12 286	0	58 975
Chine	. 336	1 045 843		1 045 843	275 206		275 206	0	1 321 049
Union européenne <u>*</u> /	323		'	951 643		'	250 373	-67 925	1 202 016
Autriche	10	31 126	1 625	29 501	8 191	429	7 762	-2 054	37 263
Belgique	15	46 689	2 437	44 252	12 286	644	11 642	-3 081	55 894
Bulgarie	10	31 126	1 625	29 501	8 191	429	7 762	-2 054	37 263
Croatie	10	31 126	1 625	29 501	8 191	429	7 7 6 2	-2 054	37 263
Chypre	10	31 126	1 625	29 501	8 191	429	7 7 6 2	-2 054	37 263
République tchèque	. 11	34 239	1 787	32 452	9 0 1 0	472	8 5 3 8	-2 259	40 990
Danemark	11	34 239	1 788	32 451	9 0 1 0	472	8 5 3 8	-2 260	40 989
Estonie	10	31 126	1 625	29 501	8 191	429	7 7 6 2	-2 054	37 263
Finlande	10	31 126	1 625	29 501	8 191	429	7 7 6 2	-2 054	37 263
France	22	68 478	3 891	64 587	18 020	1 028	16 992	-4 919	81 579
Allemagne	17	52 915	3 087	49 828	13 924	816	13 108	-3 903	62 936
Grèce	11	34 239	1 788	32 451	9 0 1 0	472	8 5 3 8	-2 260	40 989
Hongrie	10	31 126	1 625	29 501	8 191	429	7 762	-2 054	37 263
Irlande	12	37 352	2 112	35 240	9 829	558	9 2 7 1	-2 670	44 511
Italie	19	59 140	3 087	56 053	15 562	816	14 746	-3 903	70 799
Lettonie	10	31 126	1 625	29 501	8 191	429	7 762	-2 054	37 263
Lituanie	10	31 126	1 625	29 501	8 191	429	7 762	-2 054	37 263
Luxembourg	. 10	31 126	1 625	29 501	8 191	429	7 762	-2 054	37 263
Malte	10	31 126		29 501	8 191	429	7 762		37 263
Pays-Bas	18	56 027	3 377	52 650	14 743	893	13 850	-4 270	66 500
Pologne	11	34 239	1 788	32 451	9 010	472	8 5 3 8	-2 260	40 989
Portugal	13	40 464		38 352	10 648	558	10 090		48 442
Roumanie	10	31 126		29 501	8 191	429	7 762		37 263
Slovaquie	10	31 126		29 501	8 191	429	7 762		37 263
Slovénie	10	31 126		29 501	8 191	429	7 762		37 263
Espagne	12	37 352		35 411	9 829	513	9316		44 727
Suède	11	34 239		32 451	9010	472	8 5 3 8		40 989
Japon		317 489		307 768	83 543	2 570	80 973		388 741
Nouvelle-Zélande	. 102	34 239		32 449	9 0 1 0	473	8 5 3 7	-2 263	40 986
Norvège		31 126		31 126	8 191	4/3	8 191	-2 203	39 317
•	63	196 096		185 702	51 601	2 748	48 853	-13 142	234 555
République de Corée	11	34 239		32 449	9 010	2 748 473	48 853 8 537	-13 142	40 986
				32 449 68 478		4/3	18 020	-2 263	86 498
Royaume-Uni	22	68 478			18 020				322 399
États-Unis d'Amérique	82	255 236		255 236	67 163		67 163	١	322 399
Sous-total:	1 000	3 112 626	80 031	3 032 595	819 072	21 144	797 928	-101 175	3 830 523
TOTAL GÉNÉRAL:	N/A	6 225 252	120 975	6 104 277	1 023 840	23 842	999 998	-144 817	7 104 275

<sup>🖖</sup> Le nombre total de voix et le montant de la quote-part de contribution de l'ensemble des membres de l'Union européenne figurent en caractères italiques gras.